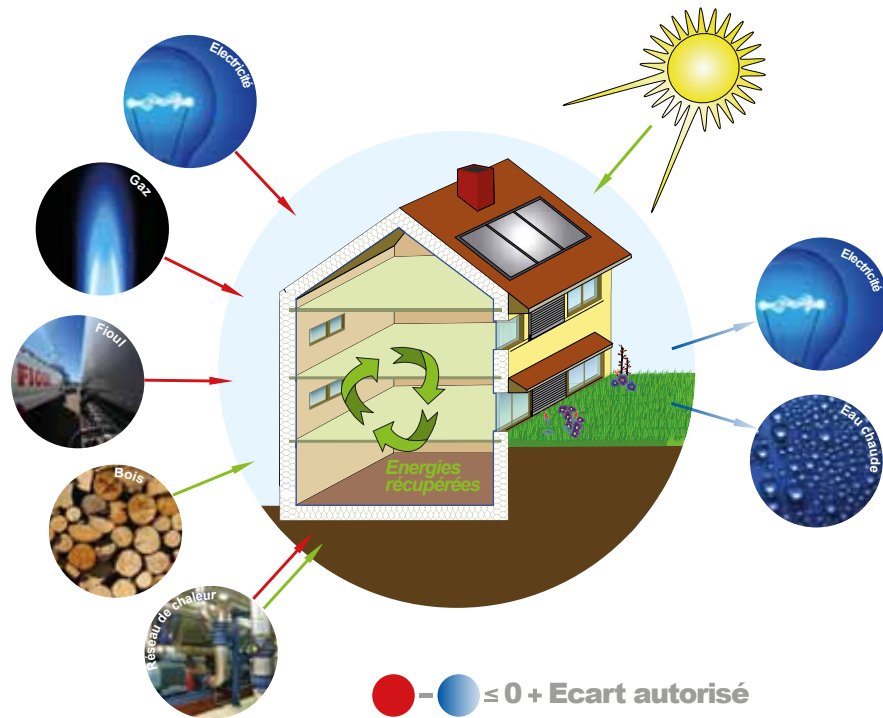


Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label **effinergie+**. En effet, le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label **effinergie+** et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

Bilan_{epnr} < Ecart autorisé

Un bilan en énergie primaire non renouvelable calculé en 3 étapes :

- Collecte des consommations d'énergie finale entrant et sortant.
- Passage en énergie primaire non renouvelable.
- Bilan d'énergie primaire non renouvelable.



● - ● ≤ 0 + Ecart autorisé

- Energies primaires entrantes non renouvelables.
- Energies primaires entrantes renouvelables.
- Energies primaires sortantes.

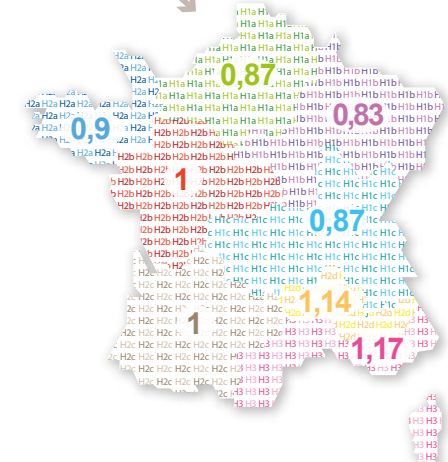
Un écart accepté à l'énergie positive pour permettre aux bâtiments exemplaires d'obtenir le label dans toutes les régions et tous les contextes urbains. Il dépend du type de bâtiment, de la zone climatique (M_{pniv}) et de la densité (M_{pgeo}).

$$\text{Ecart}_{\text{autorisé}} = \text{Cep}_{\text{ref}} + \text{Aue}_{\text{ref}} - \text{Prod}_{\text{ref}}$$

C'est la somme de la consommation de référence **effinergie+** pour les usages réglementés ($40 * M_{\text{type}} * (M_{\text{géo}} + M_{\text{alt}} + M_{\text{surf}})$) et de la consommation de référence pour les usages non pris en compte par la RT (Aue_{ref}) à laquelle on soustrait une production de référence qui correspond au potentiel de production en EnR du projet (Prod_{ref}).

$$\text{Prod}_{\text{ref}} = 110 * M_{pniv} * M_{pgeo}$$

Logements		Autres	
0,5	0,6	0,6	0,7
0,6	0,7	0,7	0,8
0,8	0,9	0,9	1,0
1	1	1,0	1,1
1	1,4	1,4	1,7



* Pour l'instant, la consommation d'énergie liées aux autres usages Aue doit être prise égale à Aue_{ref} en attendant de pouvoir utiliser une méthode de calcul adaptée.